



## NOTE BUDGET PRIMITIF 2024

Conformément aux directives de la loi Notre et aux articles L2313-1 et L5211-36 du CGCT, la présente note informe l'assemblée délibérante sur le contexte général dans lequel s'inscrit le SICTOM et les éléments financiers relatifs au budget prévisionnel 2024, intégrant les principaux indicateurs financiers relatifs à la santé financière de la collectivité.

### Contexte général :

L'année 2024 se situe dans un contexte économique tendanciellement inflationniste même si le taux d'inflation attendu par les experts en fin d'année devrait être moins important que ceux de ces deux dernières années. On peut espérer par ailleurs que les taux bancaires redescendent en 2024 afin de redonner un peu de souffle aux investissements des collectivités.

Par ailleurs, la hausse de la TGAP assortie d'une perspective de mise en place d'une sur-TGAP à horizon 2025 ainsi qu'une augmentation exponentielle des frais d'assurance engendrent une forte pression sur les dépenses de fonctionnement.

Comme évoqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, le SICTOM doit mettre en œuvre des actions en faveur de la réduction des déchets et orienter ses investissements dans la réalisation d'unités destinées à valoriser les déchets.

Le budget 2024 traduit ces ambitions tout en poursuivant la mutation du Syndicat autour :

- D'une collecte privilégiant les points d'apport volontaire,
- Des investissements importants destinés à moderniser et sécuriser nos déchèteries,
- La finalisation du déploiement de la collecte séparative des biodéchets.

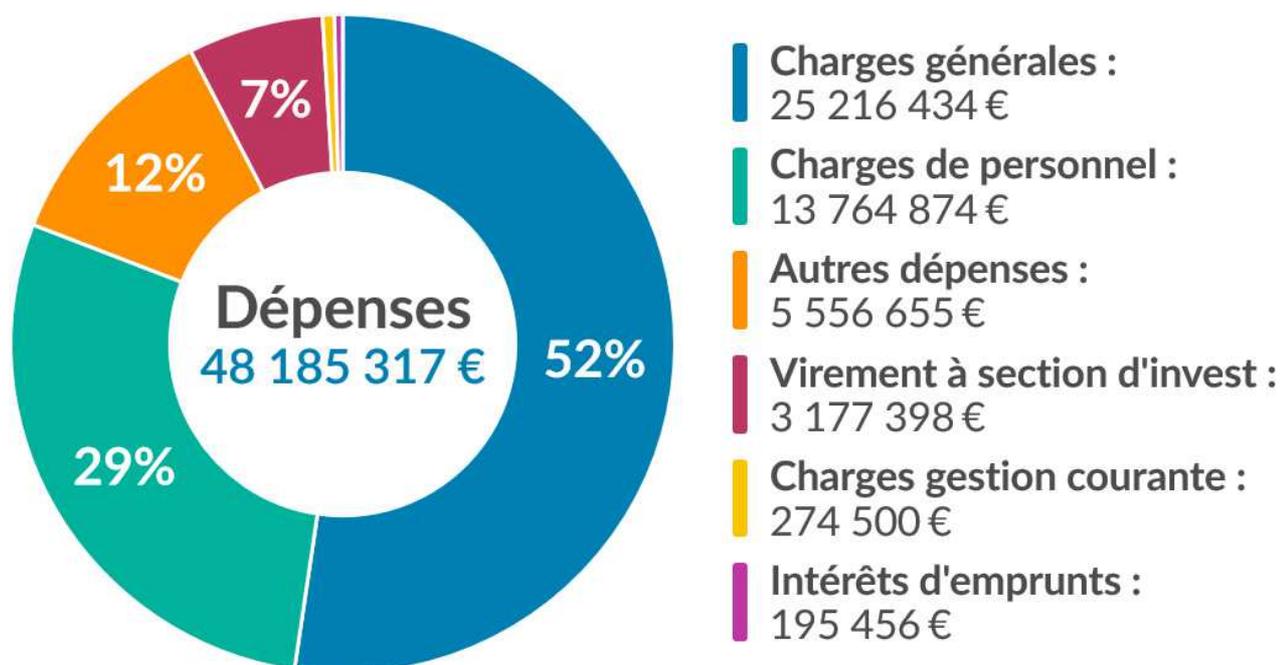
Elles doivent se réaliser dans le respect des orientations budgétaires fixées en début d'exercice : Améliorer la qualité de tri de nos déchets pour maîtriser le coût de leur traitement, maintenir notre taux d'épargne brute entre 8 et 10%, continuer une politique ambitieuse d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Une **augmentation globale** de la section de fonctionnement de **9,33 %** entre le BP 2023 et le BP 2024 :

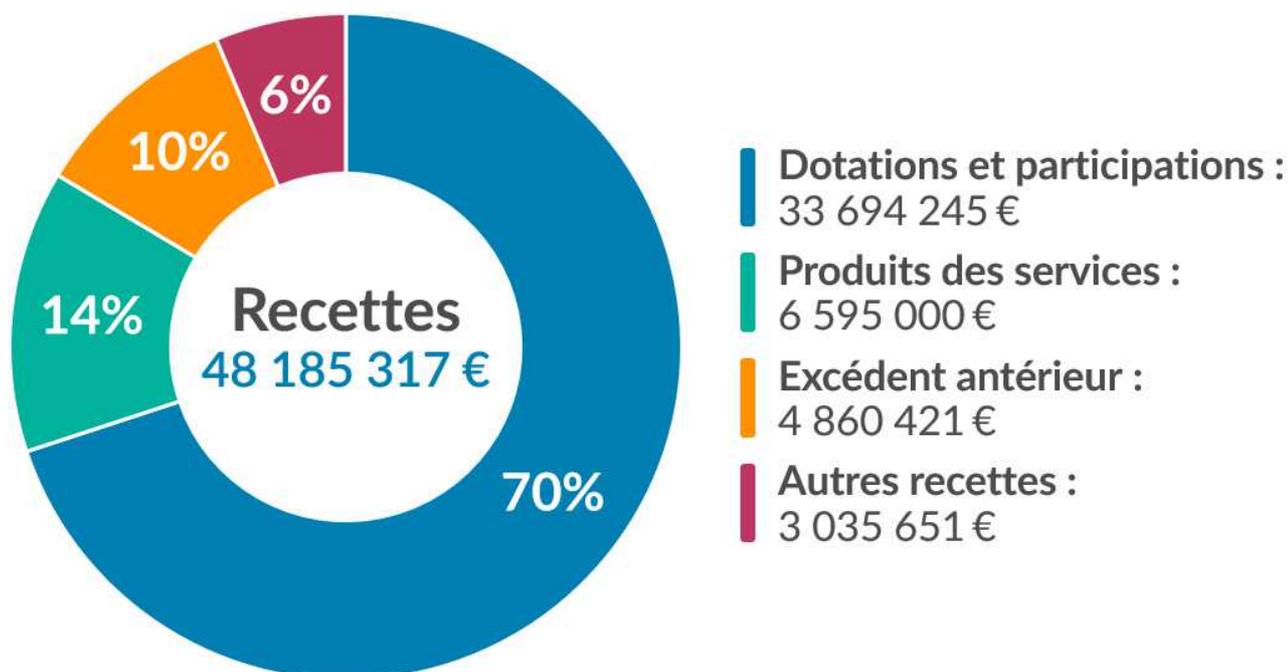
- Les dépenses de fonctionnement courant augmentent de 10,77 % par rapport au BP 2023, essentiellement à cause de la TGAP, de la revalorisation des marchés, de la hausse des tarifs d'assurance,
- La masse salariale évoluant de +1,84% soit 248 198 €. L'effet du transfert du personnel du centre de tri vers URBASER étant neutralisé par le GVT, la mise en place du CIA et le renfort structurel de l'encadrement par l'évolution de certains postes de catégorie C à catégorie B et les recrutements en conséquence (remplacement suite à des départs à la retraite).
- A noter une forte augmentation du montant des dotations aux amortissements qui vient peser sur la section de fonctionnement mais contribue par ailleurs au financement des investissements,
- Un virement à la section d'investissement de 3 177 K€



## RECETTES

Une **augmentation globale des recettes réelles de fonctionnement de 9,33%** entre le BP 2023 et le BP 2024 avec :

- Une revalorisation des bases de TEOM de +3,9 % attendue avec un montant de participation des EPCI membres estimée à 33 614 K€
- Une actualisation des tarifs de redevance spéciale de 3,9% afin de suivre l'évolution de la TEOM
- Un excédent reporté de 4 860 421,40 €
- Une hypothèse de maintien des recettes issues de la revente des matériaux au niveau des réalisations 2023
- Des soutiens financiers versés par les éco organismes revalorisés suite à la mise en place des extensions de consigne de tri et l'attente des nouveaux accords à signer en fin d'année 2024



L'exercice 2024, en section de fonctionnement, s'équilibre à la somme de **48 185 317 €**

# VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé_Chapitre	BP 2023 + DM	BP 2024
011	Charges à caractère général	22 773 531,11	25 216 434,82
012	Charges de personnel	13 516 676,00	13 764 874,80
65	Autres charges de gestion courante	240 500,00	274 500,00
66	Charges financières sur emprunts	150 000,00	195 456,98
67	Charges exceptionnelles	238 800,00	31 666,46
68	Dotations et provisions	242 145,00	1 024 985,91
45	Opérations sous mandat	0,00	0,00
042	Dotations aux amortissements	3 420 000,00	4 500 000,00
022	Dépenses imprévues	2 140 226,15	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 350 401,10	3 177 398,03
	<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>44 072 279,36</b>	<b>48 185 317,00</b>
	<i>Dont Dépense réelles de fonctionnement</i>	<i>37 161 652</i>	<i>39 692 933</i>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé_Chapitre	BP 2023 + DM	BP 2024
013	Atténuation de charges	134 000,00	180 000,00
70	Produits des services + domaine	6 119 300,00	6 595 000,00
73	Impôts et taxes	73 000,00	0,00
74	Participations et subventions	31 468 396,00	33 694 245,60
75	Autres produits de gestion courante	1 850 000,00	2 725 650,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,00
045	Opérations sous mandat	0,00	0,00
042	Reprise amortissements et provisions	50 000,00	130 000,00
79	Transfert de charges	0,00	0,00
	<i>Excédent antérieur reporté :</i>	<i>4 367 583,36</i>	<i>4 860 421,40</i>
	<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	<b>44 072 279,36</b>	<b>48 185 317,00</b>
			43 324 895,60
BALANCE		BP 2023 + DM	BP 2024
	<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	44 072 279	48 185 317,00
	<b>Total des recettes de fonctionnement :</b>	44 072 279	48 185 317,00
	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

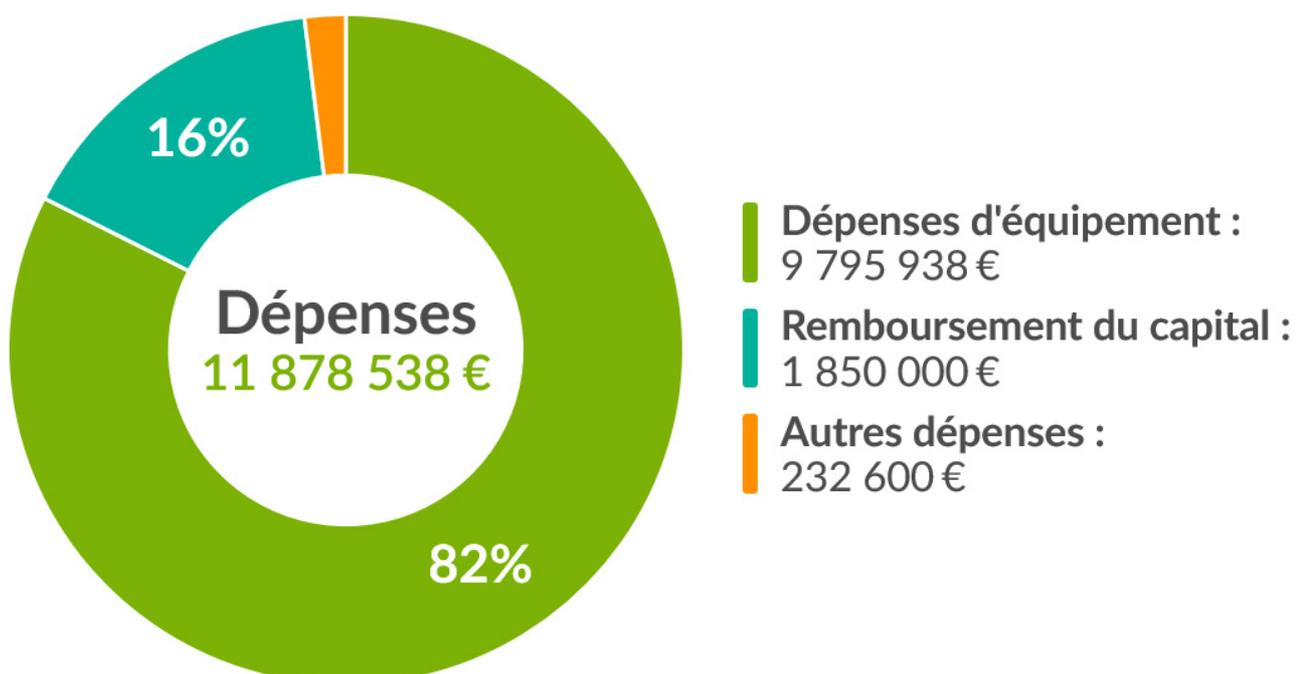
### DEPENSES

Le SICTOM continue d'investir pour maîtriser l'ensemble de la filière collecte et traitement des déchets de son territoire. Le budget 2024 et suivants favoriseront l'innovation en travaillant à développer toutes les solutions de valorisation et de réemploi pour éviter que nos déchets finissent enfouis.

Un effort financier conséquent sera fait sur les déchèteries afin de transformer ces lieux dans un futur proche en Pôles de valorisation. Des études ont été confiées à la SPL OEKOMED pour étudier la faisabilité d'une création de chaufferie CSR et d'un méthaniseur, en étroite partenariat avec les collectivités membres de la SPL.

En 2024, les principales dépenses d'investissement sont :

- Travaux (déchèterie des Moulières, sécurisation des déchèteries, travaux dans les ISDI...) : 3,3M€
- Equipements (bacs, conteneurs, PAV, bennes ordures ménagères, véhicules légers, logiciels de gestion des bacs et facturation...) : 5,6 M€
- Autres investissements (études chaufferie CRS, méthaniseur....) : 765 K€
- Restes à réaliser 2023 : 1,8 M€
- Remboursement de la dette : 1,85 M€



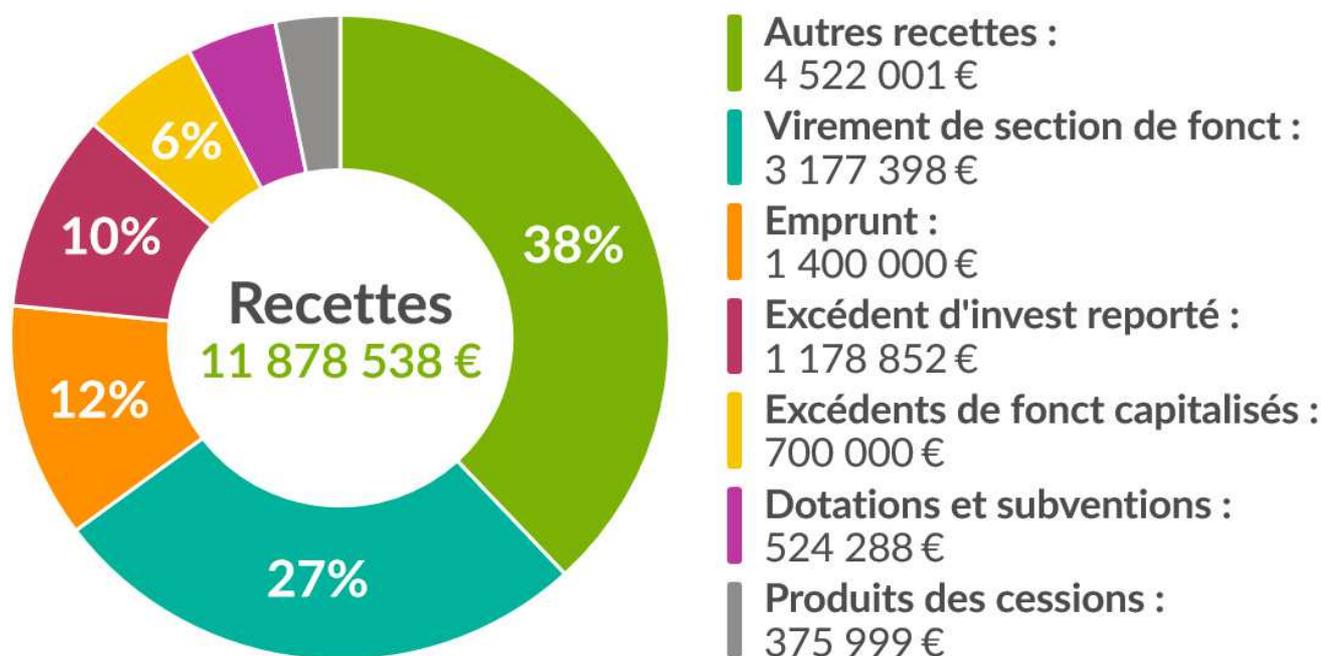
## RECETTES

Comme en 2023, la faible augmentation des recettes réelles masque **le volume financier important** que représentent les **dotations aux amortissements**. Fruits des investissements passés, ces dotations viennent contribuer à un haut niveau de financement en fonds propres ce qui permet au SICTOM d'être faiblement endetté. La nouvelle nomenclature M57 vient accentuer ce phénomène en introduisant l'amortissement prorata temporis, dès la mise en service effective du bien (*jusque fin 2023, l'amortissement débutait au 1<sup>er</sup> janvier N+1 par rapport à l'acquisition*).

Un emprunt complémentaire à hauteur de 1,4€ pourra être mobilisé si besoin pour venir compléter les besoins en financement.

Les principales sources de recettes de la section sont les suivantes :

- L'excédent reporté de la section pour 1 179 K€
- Le virement de la section de fonctionnement pour 3 177 K€
- Les dotations aux amortissements pour 4 500 K€
- L'affectation du résultat et le FCTVA pour 700 K€
- La cession de biens pour 376€
- L'emprunt pour 1 400 K€



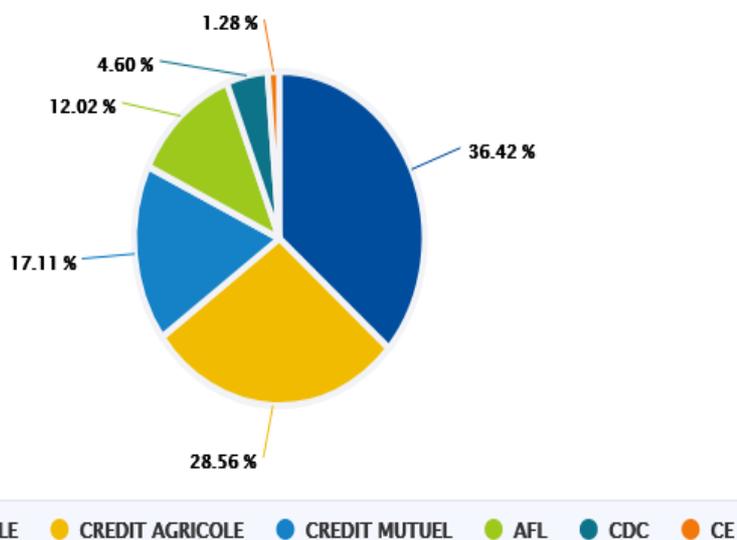
Pour l'exercice 2024, en section d'investissement, s'équilibre à la somme de **10 878 538 €**

## VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé_Chapitre	BP 2023 + DM	BP 2024 + RAR 2023
001	Déficit d'investissement reporté	0	0,00
020	Dépenses imprévues	46 000	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	50 000	130 000,00
041	Opérations patrimoniales	0	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 640 000	1 850 000,00
20	Immobilisations incorporelles	488 328	575 980,66
204	Subventions d'équipement versées	328 000	436 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 508 173	5 474 484,37
23	Installations matériel et outillage technique	2 989 078	3 309 472,97
26	Participations et créances à des participations	102 600	102 600,00
27	Autres immobilisations financières	0	0,00
	<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	<b>10 152 179</b>	<b>11 878 538,00</b>
RECETTES			
Chapitre	Libellé_Chapitre	BP 2023 + DM	BP 2024 + RAR 2023
001	Excédent d'investissement reporté	975 149	1 178 852,36
021	Virement de la section de fonctionnement	1 350 401	3 177 398,03
024	Produits des cessions d'immobilisations	625 000	375 999,61
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 420 000	4 500 000,00
041	Opérations patrimoniales	0	0,00
10	Excédent de fonctionnement capitalisés	1 103 785	1 246 288,00
13	Subventions d'investissement	301 650	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 346 194	1 400 000,00
21	Immobilisations corporelles	30 000	0,00
26	Participations	0	0,00
27	Autres immobilisations financières	0	0,00
45	Opérations sous mandat	0	0,00
	<b>Total des recettes des d'investissement :</b>	<b>10 152 179</b>	<b>11 878 538,00</b>
BALANCE		BP 2023 + DM	BP 2024 + RAR 2023
	<b>Total des dépenses d'investissement :</b>	10 152 179	11 878 538,00
	<b>Total des recettes des d'investissement :</b>	10 152 179	11 878 538,00
	<b>RESULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>

# ETAT DE LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours de dette du syndicat est de 12 696 697 € formé de 25 emprunts souscrits auprès de 6 établissements bancaires (répartition ci-dessous) :



**Tableau Synthèse des emprunts en cours au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Année de réalisation	Montant initial
01P8Y1016PR	CREDIT AGRICOLE	249 999,40 €	4,99 ans	Taux fixe à 5.12 %	2008	1 000 000,00 €
00002867032	CREDIT AGRICOLE	981 509,19 €	2,17 ans	Taux fixe à 0.75 %	2019	3 000 000,00 €
00003999580	CREDIT AGRICOLE	1 618 671,67 €	6,99 ans	Taux fixe à 0.36 %	2020	2 300 000,00 €
00004638517	CREDIT AGRICOLE	816 666,74 €	8,16 ans	Taux fixe à 0.59 %	2022	1 000 000,00 €
1236221	CDC	159 825,73 €	4,00 ans	Taux fixe à 3.95 %	2013	400 000,00 €
5161323	CDC	171 877,64 €	13,08 ans	Taux fixe à 1.14 %	2017	250 000,00 €
5161324	CDC	283 659,70 €	8,08 ans	Taux fixe à 0.94 %	2017	500 000,00 €
ARC21753	CE	22 348,95 €	6,07 ans	+0.16)-Floor -0.16 sur	2004	65 000,00 €
ARC12567	CE	42 153,22 €	2,90 ans	Taux fixe à 5.77 %	2001	178 970,00 €
ARC21755	CE	18 910,67 €	6,07 ans	+0.16)-Floor -0.16 sur	2004	55 000,00 €
A17120GH	CE	83 332,90 €	4,15 ans	Taux fixe à 4.36 %	2013	300 000,00 €
10278 09053 00020446002	CREDIT MUTUEL	905 555,48 €	13,58 ans	Taux fixe à 1 %	2022	1 000 000,00 €
10278 09053 00020446003	CREDIT MUTUEL	866 666,72 €	8,67 ans	Taux fixe à 0.85 %	2022	1 000 000,00 €
10278 09053 00020446004	CREDIT MUTUEL	379 911,74 €	9,42 ans	Taux fixe à 3.1 %	2022	400 000,00 €
MON502288EUR	BANQUE POSTALE	241 874,65 €	11,17 ans	Taux fixe à 2.62 %	2015	430 000,00 €
MON504071EUR	BANQUE POSTALE	346 500,11 €	6,67 ans	Taux fixe à 1.65 %	2015	770 000,00 €
MON504073EUR	BANQUE POSTALE	866 562,50 €	11,67 ans	Taux fixe à 1.91 %	2015	1 475 000,00 €
MON504074EUR	BANQUE POSTALE	1 021 750,00 €	16,67 ans	Taux fixe à 2.05 %	2015	1 525 000,00 €
MON511075EUR	BANQUE POSTALE	25 000,28 €	0,92 an	Taux fixe à 0.53 %	2016	200 000,00 €
MON511074EUR	BANQUE POSTALE	266 666,48 €	7,92 ans	Taux fixe à 0.94 %	2016	500 000,00 €
MON511073EUR	BANQUE POSTALE	162 499,72 €	12,92 ans	Taux fixe à 1.16 %	2016	250 000,00 €
MON529248EUR	BANQUE POSTALE	746 364,29 €	11,00 ans	Taux fixe à 0.52 %	2019	1 000 000,00 €
MON529249EUR	BANQUE POSTALE	918 389,22 €	6,00 ans	Taux fixe à 0.33 %	2019	1 500 000,00 €
3037	AFL	500 000,00 €	9,97 ans	Taux fixe à 3.7 %	2023	500 000,00 €
3038	AFL	1 000 000,00 €	14,97 ans	Taux fixe à 3.82 %	2023	1 000 000,00 €
		<b>12 696 697,00 €</b>				

## RATIOS FINANCIERS

- Capacité de désendettement (encours de dette/CAF brute) dont l'objectif est de déterminer combien d'années seront nécessaires à une collectivité pour rembourser ses dettes en affectant la totalité de ses excédents de fonctionnement à ces remboursements : pour notre Syndicat, ce ratio est de **4,56 années**
- CAF BRUTE (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) : 2 686 977 €
- Taux d'épargne brute (CAF brute / RRF) : 6,22 %
- Epargne nette : 836 977 €
- Ratio endettement (encours de dette/RRF) : 29,39 %